

- La réalisation des voies d'accès et d'aménagement de circulation.
- La réalisation des espaces verts.
- La mise en œuvre des réseaux d'alimentation en eau potable, des réseaux d'évacuation des eaux de pluie et des eaux usées.
- La mise en œuvre des réseaux secs (électricité, télécommunication et fibre).
- La mise en œuvre de l'éclairage public.
- L'installation des micro stations et du bon traitement des eaux usées.

Aucune convention n'a été signée entre le lotisseur et la commune.
A ce jour, le lotissement n'est pas rétrocédé à la commune d'Evrange.

=====

Mme Marie-Rose LUZERNE explique que depuis 2014 date à laquelle elle a été élue, la rétrocession n'avait pu avoir lieu. L'assainissement est géré par le syndicat le SIAKOHM qui avait détecté des anomalies dans le réseau d'assainissement.

Le cabinet SARETEC a transmis le diagnostic SEBA qui met en évidence :

- le non-respect des prescriptions du marché par l'entreprise WEILER
- le suivi laxiste des travaux du bureau études

En conclusion, des réparations devront être faites rapidement afin de palier aux risques d'aggravations supplémentaires sur le réseau d'assainissement.

Un protocole d'accord transactionnel entre TELERIAN et DUHO IMMOBILIER (aménageur du lotissement) a été proposé.

DUHO IMMOBILIER conteste la proposition, ce qui retarde la rétrocession du lotissement.

=====

Conclusions

M. le Sous-Préfet comprend les difficultés rencontrées par les deux Maires des communes concernées.

Il rappelle son rôle de soutien apporté aux Maires et précise que dans ces deux cas, il n'a pas le pouvoir d'intervention. Les intervenants doivent trouver un terrain d'entente ou un règlement par voie judiciaire.

Il insiste en conseillant aux Maires des deux communes de ne pas accepter la rétrocession tant que les litiges ne seront pas levés.

Thierry MICHEL

Maire d'EVANGE

Marie-Rose LUZERNE

Maire de MALLING